# Typologie des fautes orthogrammaticales dans la presse française

El Hadji Malick SY WONE

Institut de français pour les Étudiants Étrangers (IFE) Université Cheikh Anta Diop de Dakar (UCAD)

#### Résumé

Cet article est une étudesur la qualité d'écriture dans la presse écrite française à travers le prisme des manquements grammaticaux orthographiques. La notion de Qualité d'écriture (QE) préalablement questionnée afin d'en cerner les contours. Et en appoint, les concepts denorme et de faute ont été convoqués. Enfin, l'inventaire des fautes décelées a été établi. Aussi, constate-t-on qu'elles vontdes erreurs d'accord (simples ou complexes) aux impairs orthographiques en passant coquilles des et autres manquements d'inadvertance.

**Mots clés :** Qualité d'écriture, fautes d'accord, participes passés, participe présent, adjectifs.

#### **Summary**

This article is a study on the quality of writing in the French written press through the prism of grammatical and spelling mistakes. The notion writing quality (WQ) was previously questioned in order to identify its contours. And in addition, concepts of "norm" and "deviation" summoned. Finally, inventory of faults detected was established. Also, we see that they range from spelling mistakes and concordance (simple or complex) to odd orthographies, including shells and other oversights.

**Keys words**: Quality of writing, spelling mistakes, past participles, present participle, adjectives

## Introduction

À l'heure des médias multiformes, rudement marqués par la concurrence et la recherche continuelle du sensationnel, la course effrénée aux scoops laisse quelquefois en rade la dimension rédactionnelle du travail informationnel. C'est donc dire que la pratique journalistique ne se résume pas seulement à la communication de faits et d'évènements survenus quelque part dans le monde : la correction linguistique du discours d'informationoccupe une place essentielle dans cet exercice.

De nos jours, enfreindre cette règle peut s'avérer dommageable pour toute entreprise de presse. Car le public, de plus en plus exigeant et connaisseur, réclame de la qualité et de l'efficacité. Aussi, les organes de presse doivent-ils veiller à la totalité des aspects liés à la bonne distribution des nouvelles. Et ceux-ci vont de la déontologie à la mise en page, en passant par la qualité d'écriture. Du respect ou non de ces exigences dépendent les qualificatifs de journalsérieux ou de torchon.

Cette présente étude a pour dessein d'analyser la qualité d'écriture de la presse française par le biais des fautes contenues dans un corpus tiré du site docpresseesj.com. Dans un premier temps, une définition et une mesure de la notion de Qualité d'écriture (QE) seront effectuées. Ensuite, une exploration des concepts de norme, règle et faute sera réalisée. Et enfin, la typologie des erreurs sera dégagée et expliquée.

# 1- De la qualité d'écriture

Définir la Qualité d'écriture (QE) est une entreprise complexe, car il s'agit en réalité de donner un point de vue personnel (donc a priori subjectif) sur la production discursive d'autrui ; en l'occurrence ici les articles de la presse écrite française.

Et nos recherches nous ont fait constater que presque tous les universitaires qui ont abordé cette thématique ont souligné dès l'entame de leur étude cette complexité. A cet effet, Louise TREMBLEY (1998 : 13) affirme ceci : «En tant que linguiste, comment aborder la qualité sans faire preuve de rectitude linguistique ou, à l'inverse, de laxisme? »Embouchant la même trompette, Isabelle CLERC et al. (2001 : 3), de l'université Laval au Canada déclarent le propos suivant :

Il ne nous appartenait pas de définir la norme. Tel n'était pas notre rôle. Nous avons plutôt analysé les éléments sur lesquels il était légitime de s'interroger en les confrontant avec les informations linguistiques disponibles afin de dégager ce qui nous semblait admissible d'un point de vue pragmatique.

Toutefois, étant donné que nous sommes dans un sillon scientifique, il nous faut d'abord questionner ce concept avant de dire comment nous allons nous y prendre. En effet, la Qualité d'écriture (QE) est une notion qui ambitionned'appréhender-en jaugeant et en jugeant - un propos quelconque écrit ou oral en rapport avec le respect ou non des règles linguistiques d'une langue donnée. Le producteur du corpus peut émaner de divers horizons : élèves, étudiants, journalistes, fonctionnaires, hommes politiques... Et à ce propos, convoquons à nouveau Louise TREMBLEY (1998 : 13)qui apporte la définition suivante :

La qualité de la langue est un faisceau de paramètres linguistiques en interrelation. Ce faisceau est lié à la situation de communication. Les situations de communication sont diverses et donnent lieu à plusieurs

usages. Il n'y a donc pas une qualité, mais plusieurs, à l'aune desquelles les usages se mesurent. Certains des paramètres concernent le système linguistique, ses composantes et ses règles. D'autres relèvent de la norme prescriptive, qui est elle-même fondée sur les normes évaluatives des locuteurs.

Donc, toute analyse de qualité linguistique est en définitiveun éclairage qui met en jeu une confrontation entre un corpus à décortiquer et une somme de normes linguistiques conventionnellement avalisée. Et le travail du linguiste qualiticien consiste à faire des allers-retours entre ces deux zones, afin d'une part de repérer les fautes et d'autre part de les traiter. Le repérage se fera à partir « d'indices de qualité », qui sont en réalité les éléments qui permettent de mesurer (c'est-à-dire d'identifier, d'apprécier et de dénombrer) la qualité d'écriture. Et ce travail sur les indices n'est rien d'autre qu'un recensement des manquements linguistiques découverts dans un corpus de recherche. Une fois le décompte effectué, le chercheur peut orienter le travail en fonction de ses centres d'intérêt. En effet, les travaux possibles en la matière sont nombreux : écarts stylistiques, syntaxiques, grammaticaux, lexicaux...

En ce qui nous concerne, ayant d'une part constaté l'étendue des erreurs analysables et d'autre part étant guidé par un souci d'efficacité, nous avons limité notre champ d'études aux fautes ortho-grammaticales. Ainsi, nos « indices de qualité » se limiteront à l'orthographe lexicale et grammaticale.

## 2- Norme, règle et faute

Quelle importance ont la norme, la règle et l'écart en rapport avec cette présente étude ? Leur utilité découle du fait que tout se fera en lien avec ces concepts ; même si la matière à étudier est constituée de textes écrits et non oraux.

Le terme norme vient du latin *norma*et signifie règle ou équerre dans ce défunt medium. De nos jours, ensciences du langage la norme est communément comprise comme étant l'élément de langue conventionnellement avalisé par rapport à d'autres possibilités de langage. Il s'agit donc d'une sélection, d'un choix porté sur une manière de s'exprimer.

Au demeurant, nombreux sont les linguistes qui ont critiqué, voire attaqué, cette fameuse notion. En effet, Diamé SIGNATE(1994 : 205) affirme ceci :

Poser le problème de la norme, c'est d'abord se demander s'il existe un français standard par rapport aux différenciations géographiques. Cette question peut être posée en termes analogues à propos des différenciations d'ordre social : existe-t-il un français idéalement neutre au regard des nombreuses variations linguistiques dues à l'hétérogénéité du corps social ? Cette question, souvent posée de manière empirique, n'a guère reçu à ce jour de réponse scientifique complétement satisfaisante (...).Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est imprudent de considérer que la norme soit quelque chose d'homogène (...). La définition de la norme doit donc se fonder sur d'autres critères que celui de la fréquence du fait présenté comme étant la norme.

La position de D. SIGNATE repose sur une approche *latosensu* de la problématique. Mais étant donné que la présente étude a un périmètre d'analyses beaucoup plus restreint, la compréhension du concept de norme à lui seul ne nous permet pas de déblayer suffisamment le terrain. D'autant plus que son aspect arbitraire est consubstantiel à son essence propre. Qu'en est-il de la phase suivante ?

Grammaticalement parlant, le concept de règle renvoie, selon Jean-Claude MILNER (1995 :635-636), à la combinaison de

deux jugements d'attribution : le premier situe une donnée de langue relativement au différentiel, en lui attribuant le prédicat correct ou incorrect (si tels sont les pôles de l'évaluation choisie) ; le second donne la justification du premier : en effet, pour juger correcte ou incorrecte une donnée, la grammaire s'appuiera exclusivement sur la nature et l'agencement des parties de cette donnée, nature et agencement qui ont été établis par une analyse, laquelle consiste à attribuer à chaque partie la catégorie qui lui convient(...). La notion de règle combine donc deux avantages : d'une part, elle détermine l'incorrection plutôt que la correction ; d'autre part, elle isole les uns des autres les facteurs déterminants de l'incorrection — dans l'idéal, il y a une règle par facteur isolable.

Bref, la règle est une vigie qui gouverne et oriente le comportement langagier, qu'il soit oral ou écrit. Et le travail du linguiste qualiticien s'adosse toujours à une somme de directives et se légitime forcément par rapport à celles-ci. En cela, sa démarche s'apparente (toute proportion gardée bien sûr) à celle du policier et du juge à la fois. En effet, après avoir repéré et identifié la faute, il procède à son jugement en fonction du stock de règles linguistiques établies.

Enfin, après avoir visité les notions de norme et de règle, aborder le concept de faute devient plus aisé. Certains spécialistes pensent que ce terme est un emprunt au vocabulaire religieux, en l'occurrence chrétien, qui indique le péché. En tout état de cause, en linguistique, il évoque une incorrection quelconque par rapport à une norme ou à une règle. Aussi R. Galisson (1976 : 215) le rappelle-t-il en ces termes :

La distinction entre ce qui est fautif et ce qui est correct dépend de la norme choisie. Les normes varient historiquement : un changement intervenu dans le système, une modification des arrêts ou fantaisies de l'usage peuvent rendre correct ce qui était considéré comme fautif ou inversement.

Par ailleurs, le sens du vocable *faute* est sémantiquement proche de celui de plusieurs autres mots : écart, manquement, erreur... De plus, il y a plusieurs types de fautes : des fautes d'ignorance, des fautes d'inadvertance (ou d'inattention), des fautes d'accord, des fautes d'orthographe, des coquilles, etc. Quoi qu'il en soit, ce sont ces variantes fautives que nous envisageons d'explorer dans la section suivante.

# 3- La typologie des fautes

#### 3.1 - Les fautes d'orthographe lexicale

De manière générale, l'orthographe lexicale est perçue comme étant la manière dont les mots sont rédigés dans les dictionnaires. Et selon Lucie Duchesne (2012 : 21) :

Globalement, les auteurs définissent l'orthographe lexicale comme la façon d'écrire un mot en tant qu'unité du lexique. Cette définition prend des formes variées selon les auteurs : l'association sons-graphies, l'association sons-graphies-sens et la façon d'écrire un mot, hors contexte.

Gauvin (2011 : 55) technicise davantage l'approche en mentionnant l'explication suivante dans sa thèse de doctorat intitulée « Interactions didactiques en classe de français : enseignement/apprentissage de l'accord du verbe en première secondaire » :

L'orthographe lexicale relève essentiellement de la correspondance entre les phonèmes et les graphèmes qui les représentent, indépendamment de leur contexte d'apparition dans la

phrase : il s'agit de l'orthographe d'un mot pris isolément, telle qu'elle apparaît par exemple dans le dictionnaire.

En tout état de cause, la presse française est très fortement peuplée de fautes d'orthographe lexicaleprotéiformes qui vont des erreurs graphiques au mauvais usage des adjectifs en passant par les accents, etc. Observons les exemples ci-dessous :

- « C'est, il y a seulement deux ans, qu'Elise Lucet a franchi définitivement le Rubicond\* de l'investigation ».

LeMagazineduMonde, 10 mars 2018

« On peut désapprouver tel ou tel point de la phillippique\* (...) ».

Marianne, du 26 février au 03 mars 2016

- « Le comédien (...) a raconté moultes\* histoires ».

LaMontagne, 13 juillet 2016

- « Nicolas Sarkozy voit s'écrire le scénario d'une victoire à la Pyrrus\*».

Libération, 03 décembre 2015

Le vocable *rubicond* est un adjectif qui, au féminin, se réalise comme suit : *rubiconde*. Sa signification renvoie à la couleur rouge. Terme confondu par le journaliste avec la rivière nommée *Rubicon* qu'aurait franchie César pour aller à Rome, violant ainsi l'interdiction du Sénat.

Philippique s'écrit avec un seul l. De même, moult demeure toujours invariable. Enfin, dans l'orthographe de Pyrrhus, il y a un h intercalaire entre le second r et la lettre u.

Abordons maintenant les fautes ayant trait aux confusions paronymiques et homophoniques. Cependant, avant d'entrer dans le vif du sujet, rappelons brièvement que l'homophonie renvoie à une similarité phonétique complète entre deux mots ; alors que la ressemblance phonétique dégagée par la paronymie est incomplète. Observons les extraits suivants :

- « Lors de son allocation\* télévisée enregistrée depuis son bureau (...) ».

Libération, du 31 décembre 2014 au 1er janvier 2015

- « Le quinquagénaire est également poursuivi pour subordination\* de témoin ».

Paris Normandie. 16 décembre 2015

Le terme *allocation* vient du verbe *allouer* qui est synonyme d'attribuer. Il a été confondu avec *allocution* qui renvoie au fait de discourir, de tenir une communication orale. Dans la méprise suivante, le mot adéquat est *subornation* (le fait de corrompre ou de tenter de corrompre quelqu'un) et non *subordination*.

- « Le chiffre de 1 milliard paraît censé\* par rapport à la valeur des droits acquis ».

Le Figaro, 26 mars 2018

- « Le royaume d'Espagne, placée depuis la fin du franquisme sous les hospices\* de la Constitution de 1978, (...) ».

LeMonde, 22 décembre 2017

L'adjectif *censé* (signifiant supposé, présumé) est d'un usage inapproprié dans cette phrase; *sensé* (équivalent sémantique de réfléchi, raisonnable) est ce qu'il fallait écrire. L'homophonie entre *hospice* et *auspices* explique l'impair commis par le journaliste. Le premier terme renvoie à un établissement qui accueille des personnes âgées et le second (qui s'emploie toujours au pluriel) est une composante de la locution française « *sous les auspices de ...* ». Elle signifie être sous l'égide ou le patronage de...

#### 3.1.2 – Les fautes d'orthographe grammaticale :

Plusieurs théories ont été avancées pour expliquer ce que l'on doit entendre par « orthographe grammaticale ».Julie Duchesne (2012 : 23) tente de les résumer dans la citation suivante :

Les définitions de l'orthographe grammaticale (aussi appelée orthographe de principe, orthographe de règle ou orthographe d'accord) se divisent en deux catégories : certains auteurs proposent (...) des marques morphologiques (les morphogrammes grammaticaux) et des règles d'accord ; d'autres suggèrent que l'orthographe grammaticale concerne seulement les règles d'accord.

Et s'agissant de la notion de « faute d'orthographe grammaticale », V. G. Gak, dans un essai datant de 1976, proposait déjà l'explication qui suit :

Les fautes d'orthographe grammaticale peuvent se diviser en deux : les fautes provoquées par une interprétation incorrecte des catégories grammaticales du mot dans une phrase (...) ; les fautes qui représentent l'orthographe incorrecte d'une catégorie grammaticale correctement interprétée. (1976 : 76-77)

Cependant, la mise en garde de Gauvin mérite d'être prise en compte, car il alerte à propos d'une confusion possible entre « l'orthographe grammaticale » et la « morphologie flexionnelle ou grammaticale ». En effet, selon lui (2011 : 57), « la morphologie grammaticale touche la formation du genre (...) et de la personne ; l'orthographe grammaticale concerne le transfert de ces traits dans le contexte de la grammaire de la phrase ».

Pour notre part, nous avons axé notre démarche sur les fautes d'accord les plus récurrentes en rapport avec l'orthographe grammaticale, parmi celles-ci il y a les accords du participe passé (PP). Et à ce propos, Charles-Henri AUDET (1995 : 1) explique avec justesse toute la complexité liée à la maîtrise et au bon maniement de ce type d'accords :

L'une des plus grandes difficultés du français écrit, sinon la plus grande, (...) c'est l'accord du participe passé. Un historien de la grammaire scolaire André Chervel soutient d'ailleurs avec autant de sérieux que d'humour, que c'est essentiellement pour enseigner et justifier l'accord du participe passé que les classes de grammaire française ont été inventées. Depuis trois siècles (...), la noble tâche d'apprendre aux élèves à écrire correctement ce qu'ils ne prononcent pas inspire des grammairiens et des pédagogues de tout acabit. Dans des formulations plus ou moins heureuses, chacun propose cinq, dix ou quinze règles « générales » et jusqu'à une trentaine de cas particuliers ou d'exceptions.

Ce constat ne se dément point pour quiconque suit régulièrement les productions de la presse écrite française. Les extraits suivants en sont une première illustration :

- « Elle invente tout ça pour se venger. Ils ne l'ont pas touché\*! »

LeParisien, 30 novembre 2017

- « Cette torture, Luther l'a subi\* durant des années ».

Les Echos Week-end, 07 mars 2017

- « La phrase que j'ai le plus entendu\* du président pendant la campagne, c'est : « où est Brigitte ? »

Le Canard enchaîné, 02 mai 2018

Les fautes décelées ci-dessus concernent la vieille règle d'accord du participe passé (PP) employé avec l'auxiliaire *Avoir*. Celle-ci date du XVIe siècle et émane du grammairien Marot. Elle stipule que le participe passé (PP) s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct (COD) du verbe si celui-ci précède le participe. Nous aurions dû avoir les graphies suivantes : *touchée*, *subie*, *entendue*.

Dans le même ordre d'idées, il arrive dans certains articles de presse, que l'usage du PP des verbes pronominaux soit problématique :

- « Elle précise cependant qu'elle ne s'est pas rendue\* compte de l'accrochage avec le cycliste ».

La Voix du Nord, 19 mars 2018

- « C'est un combat dont certains se seraient passé\* ».

Paris Match du 28 novembre au 04 décembre 2019

Serendre est un verbe occasionnellement pronominal. Donc, dans un pareil cas de figure, l'accord n'est réalisable que si le COD est placé avant le verbe. Or, ici, il est positionné après celui-ci : Rendu s'écrit avec un u en position finale. Dans la deuxième phrase, le PP passé devait se rédiger avec un s à la fin, car devant s'accorder en genre et nombre avec le sujet. Toujours, dans la même catégorie de fautes, il y a l'emploi du PP suivi d'un infinitif. En effet, ce type de manquement paraît de temps en temps dans les colonnes des journaux français. Les phrases ci-dessous le démontrent :

- « Je n'ai pas de mots (...), on s'est faites\* avoir ! »

Sud-Ouest, 07 novembre 2015

- « Cette journée portes ouvertes à laquelle elles se sont laissées\* convier ».

Libération, 23 mai 2017

- « Dans la ligne de mire des terroristes qu'ils n'ont même pas vu\* approcher, Amine, Charlotte et Emile ont été tués ».

Le Monde, 09 février 2016

Le PP du verbe *faire* est toujours invariable s'il précède un infinitif; et ceci même si son sujet est placé avant. S'agissant des deux dernières phrases, étant donné que les sujets subissent l'action de *convier* et *d'approcher*, il ne devait pas y avoir d'accord.En somme, ces exemples traités confirment encore une fois le caractère ardu de la compréhension et de l'usage adéquat des différents segments des accords du participe passé (PP).

Par ailleurs, les fautes d'accord verbaux (ou de conjugaison) ne sont pas en reste. Et dans notre corpus, les incorrections repérées sont vraisemblablement dues à des confusions graphiques :

- « Qui se fit\* aux mirages dans une ville du désert ? » Libération, 05 janvier 2017 Ici, l'auteur de la phrase confond *fie* (verbe *sefier* au présent de l'indicatif) avec *fit* (3è personne du singulier du verbe *faire* au passé simple).

« Ce mois-là, deux hommes mourraient\* à la maison d'arrêt de Bayonne ».

Sud-Ouest, 17 novembre 2016

A ce niveau, il y a une confusion entre l'imparfait de l'indicatif (*mouraient* avec un seul *r*) et le conditionnel présent (*mourraient* avec deux *r*).

- « Alors, on se résoud\* à l'idée d'appeler (...) ».

Libération, 18 décembre 2015

Le verbe pronominal *se résoudre*, à la 3è personne du singulier au présent de l'indicatif, se termine par un *t* et non par un *d* : (*ilserésout*). L'analogie avec les verbes qui se terminent par « dre » (coudre, répondre, pondre, etc.) est certainement à l'origine de cette faute. Enfin, notons ces deux dernières phrases :

- « Téhéran a réagit\* (...) avec calme et ironie ».

LeMonde, 05 janvier 2016

- « Le Parlement se prononcerra\* mardi sur la prolongation de l'opération militaire ».

LeJournalduDimanche, 23 février 2014

Dans le premier extrait, étant donné que le temps usité est le passé composé, donc le vocable *réagit* a pour lettre finale *i* et non *t*. Dans le second, le doublement du *r* est fautif.

En fait, les graphies fautives sont assez nombreuses dans la presse française. Aussi, en dehors de celles signalées précédemment, d'autres liées aux adjectifs de couleur, au maniement du participe présent et des adverbes subsistent. Examinons-les dans les lignes suivantes :

- « Un homme qui a donné l'alerte (...), des cheveux courts marrons\* ». *Sud-Ouest*, 20 avril 2017
- « Lors de cette rencontre, les jaunes et bleus\* ont affiché de sérieux progrès en défense ». L'EstRépublicain, 11 avril 2015
- « Ils croisent un groupe d'enfants qui trainent des sacs kakis\* remplis de boites de conserve ».

Libération, 06 août 2014

L'accord des adjectifs de couleur en genre et nombre dépend de leur origine lexicale. En effet, si l'adjectif émane d'un mot déjà existant dans la langue, il n'y a pas d'accord : orange, or, ébène, marron, café, argent, etc. (Cependant, notons les six exceptions suivantes : rose, écarlate, fauve, mauve, pourpre, incarnat).

Donc, partant de cette règle et sachant que les mots *marron* et *kaki* existent déjà dans la langue française et renvoient à autre chose qu'à une couleur, il n'y a pas d'accord. De même, les adjectifs de couleur demeurent toujours invariables s'ils sont composés : *jaune et bleu* et non *jaunes et bleus*.

En outre, des fautes concernant l'orthographe du participe présent de certains verbes (confondu avec le nom ou l'adjectif) ont été notées, comme dans ce qui suit :

- « Le fabriquant\* de petits personnages en plastique offrait des jouets gratuits... ».

L'Express, 13 novembre 2016

- « Clémentine Druenne, auteur d'une prestation convainquante\* (...) ».

L'Equipe, 18 septembre 2016

L'emploi du terme *fabriquant* est inadapté, car étant le participe présent du verbe *fabriquer*. C'est le substantif *fabricant* qui aurait dû être convoqué. Tel est le cas également avec la confusion suivante : *convaincante* et non *convainquante*\*.

- « (...), condamner mon client à quatre mois de prison fermes\* (...) ».

La Voix du Nord, 19 novembre 2017

- « A San Francisco, on te pousse à faire les choses toi-même (...) y compris les plus hauts\* placés ».

LeFigaro Magazine, 20 mars 2015

Les vocables *Fermes* et *hauts* sont dans ces deux phrases des adverbes. Par conséquent, ils restent invariables.

## 3. 1. 3 - Coquilles et fautes de frappe

Techniquement, en typographie, une coquille est une erreur de placement des lettres au sein d'un mot. Elle est causée par un oubli, un ajout ou un déplacement fautif d'une ou de plusieurs lettres. De manière générale, le terme fait allusion de nos jours aux fautes d'inattention (ou fautes de frappe). Dans notre corpus, nous avons trouvé deux types de coquilles : les lexicales et les nominales. La première renvoie à la déformation d'un mot de la langue et la seconde à la graphie fautive de nom de personnes, de lieux...

- « Il semble que Vladimir Poutine (...), a imoosé\* la répression en Tchétchénie ». *Libération*, 1<sup>er</sup> mars 2016
- « Marie-Gabrielle Perrin, hygéniste\* aliementaire\* nous aide à démêler le vrai du faux ». Paris Match du 19 au 25 mars 2016
- « (...) rachat du Los Angeles Times, en 2015, de la part du philantrope\* (...) » *Le Monde, 28 avril 2016*

Donc, pour les coquilles lexicales ci-dessus, les graphies idoines sont : *imposé*, *hygiénistealimentaire* et *philanthrope*.

- Netflix, Dinsey\*, bientôt Apple (...) ». *La voix du nord*, jeudi 06 février 2020
- En 1534, quand François 1<sup>er</sup> sort de sa chambre au château d'Ambroise\* (...) ». Cnews, 18 octobre 2019

Et enfin, s'agissant des coquilles nominales des deux derniers exemples, il fallait écrire Disney au lieu de Dinsey\* et Amboise en lieu et place d'Ambroise\*.

## **Conclusion**

En somme, la presse française bien qu'étant de manière générale correctement écrite n'en recèle pas moins quelques manquements rédactionnels d'ordre grammatico-orthographiques. Et en tant que francophone, que nous disent les fautes commises dans la presse des locuteurs natifs du français ? Pour nous, trois enseignements peuvent être dégagés.

Le premier est que la réputation de la langue française ne s'est pas démentie. Nous avons affaire à un médium coriace et difficilement pénétrable, même pour ceux dont c'est la langue maternelle.

Le second enseignement est qu'en France aussi, le niveau scolaire et universitaire des apprenants baisse. Les journalistes étant des produits du système éducatif hexagonal, il est logique que cela transparaisse dans leurs travaux. Et d'ailleurs, des études et enquêtes réalisées par l'organe français nommé INSEE (Institut national de la statistique et des études économiques) le confirment.

Enfin, la troisième remarques'adresse aux usagers subsahariens du français que nous sommes. En effet, il nous faut avoir vis-à-vis de la langue française un lien décomplexé et moins angoissé. Le français dans notre subconscient doit cesser d'être synonyme de « langue du maître » qui symbolise le savoir et le pouvoir.Prenons-le comme un simple outil de travail et voire...un pis-aller en attendant de trouver autre chose.

# Références bibliographiques

- 1- AUDET, C-H.1995. « L'accord du participe passé en une seule règle », Actes des neuvièmes Journées de Linguistique. Québec:CIRAL.
- 2- CLERC I, KAVANAGH E, LÉPINE F, ROY R-L.200. Analyse linguistique de textes tirés des publications de l'administration publique. Université Laval, Canada.
- 3- DUCHESNES, Lucie. 2012. Les erreurs d'orthographe grammaticale dans les rédactions de futurs enseignants. Mémoire de Maitrise en Linguistique, Université du Québec, Montréal.
- 4- GAK, V. G 1976. L'orthographe du français. Essai de description théorique et pratique. Paris : Société d'études linguistiques et anthropologiques de France (SELAF).
- 5- GAUVIN, I. 2011. Interactions didactiques en classe de français : enseignement/apprentissage de l'accord du verbe en première secondaire. Thèse de doctorat, Université de Montréal, Montréal.
- 6- GALISSON, R.1976. Dictionnaire de didactique des langues. Paris : Hachette.
- 7- MILNER, J-C. 1995. Qu'est-ce qu'une règle ? Encyclopaedia universalis, Volume 10, 634-638.
- 8- SIGNATE, D. 1994. La norme et l'usage. *Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar*, n° 24, 205-216.
- 9- Tremblay, L. (1998). La qualité de la langue et les médias écrits. *Terminogramme* n°97-98, 13-19.